

AVANT-PROPOS

D'après un récent rapport de Oil Change International¹, les réserves de charbon, pétrole et gaz déjà en exploitation contiennent assez de carbone pour nous faire dépasser le seuil des 2°C, et l'extraction des seules réserves de pétrole et de gaz nous mènerait au-delà des 1,5°C. Donc non seulement nous ne devons plus construire de nouvelles infrastructures d'extraction et de transport d'énergies fossiles, mais nous devons organiser la fermeture des gisements et mines déjà en exploitation, de manière progressive afin d'assurer une transition juste pour les travailleurs et les communautés qui en dépendent.

Concernant la production d'électricité, un autre rapport d'Oxford² démontre qu'aucune nouvelle infrastructure carbonée ne doit plus être construite après 2017, à moins que d'autres soient fermées avant la fin de leur durée de vie démantelées ou modernisées. Aujourd'hui, nous savons que le rythme de fermeture de centrales à charbon n'est pas assez rapide pour compenser les émissions des infrastructures existantes et que toute nouvelle centrale à charbon est donc incompatible avec un scénario 2°C³, quelle que soit la technologie utilisée⁴.

Comme toute autre banque, Crédit Agricole doit immédiatement mettre un terme à ses financements de projets aux énergies fossiles, et accélérer les mesures visant à mettre un terme à l'ensemble de ses soutiens à l'industrie du charbon.

LES POLITIQUES SECTORIELLES DU CREDIT AGRICOLE

Crédit Agricole a depuis 2012 deux politiques sectorielles encadrant ses soutiens au secteur du charbon, l'une portant sur les mines et métaux⁵ et l'autre sur les centrales thermiques au charbon⁶. Ces politiques ont été révisées à plusieurs reprises depuis les premières adoptées en 2012.

Il faut attendre la politique de juin 2015 sur les mines et métaux, publiée suite aux nouveaux engagements annoncés lors de l'Assemblée générale de mai 2015, et celle datée de novembre 2016 mais publiée le 20 décembre, pour que des critères d'exclusion portant sur des transactions non dédiées, dites « corporate », fasse leur apparition dans la gestion des risques liés au charbon par le Crédit Agricole.

Elles ne contenaient jusque-là que des critères d'exclusion pour certaines transactions dédiées (financements crédit et export liés à des projets, mandat de conseil, etc.). L'intégration de critères « corporate » constitue une avancée certaine étant donné que les transactions non dédiées constituent la majeure partie des soutiens des banques au secteur du charbon.

¹ <http://priceofoil.org/2016/09/22/the-skys-limit-report/>

² <http://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/news/201603-two-degree-capital>

³ [http://sierraclub.org/sites/www.sierraclub.org/files/uploads-wysiwig/final%20boom%20and%20bust%202017%20\(3-27-16\).pdf](http://sierraclub.org/sites/www.sierraclub.org/files/uploads-wysiwig/final%20boom%20and%20bust%202017%20(3-27-16).pdf)

⁴ <http://www.ecofys.com/files/files/ecofys-2016-incompatibility-of-hele-coal-w-2c-scenarios.pdf>

⁵ <http://mediacommun.ca-cib.com/sitegenic/medias/DOC/13870/politique-sectorielle-rse-mines-juin-2015-fr.pdf>

⁶ <http://mediacommun.ca-cib.com/sitegenic/medias/DOC/13870/politique-sectorielle-centrales-charbon-novembre-2016.pdf>

Cependant, si les dernières modifications de ces politiques ont marqué un pas supplémentaire vers l'arrêt des financements du Crédit Agricole au charbon, celles-ci demeurent insuffisantes pour répondre à l'urgence climatique. Car si elles ne permettent plus les soutiens directs à la construction de nouvelles centrales et mines de charbon, elles laissent toujours la place pour des soutiens indirects au développement du charbon.

FINANCEMENTS DEDIES : FINANCEMENT DE PROJET & MANDAT DE CONSEIL

Crédit Agricole a été la première banque française et internationale à annoncer en mai 2015 l'arrêt de ses financements de projets de mines de charbon.

Après avoir annoncé en septembre 2015 l'arrêt des financements de projets de centrales à charbon dans les pays à hauts revenus selon la nomenclature de la Banque mondiale (couvrant ainsi seulement 6,5% des projets en développement depuis 2010), Crédit Agricole a annoncé en octobre 2016 l'arrêt de ces soutiens dans tous les pays. Demeurent toutefois trois exceptions :

1. les centrales brûlant partiellement de la biomasse à condition que la part de biomasse dans l'approvisionnement de l'unité soit suffisante pour conclure à une réduction significative de son empreinte carbone ;
2. les centrales équipées de CCS opérationnel ou de tout autre système équivalent effectif visant à limiter les rejets de CO2 dans l'atmosphère de manière substantielle ;
3. Si les alternatives envisageables conduisent à un bilan de GES plus défavorable.

Analyse :

1. Couverture:

Il est à noter que les politiques du Crédit Agricole couvrent toutes les interventions relatives au secteur du charbon. Crédit Agricole ne devrait donc pas apporter de financement dédié à des infrastructures associées aux mines de charbon et aux centrales à charbon.

Les mandats de conseil faisant également partie des transactions dédiées, Crédit Agricole ne fournira pas de tels services que ce soit pour la construction de nouveaux actifs ou pour des transactions à l'achat et à la vente d'actifs charbon existants.

2. Comparaison avec les autres banques

Suite à leurs engagements, **aucune banque française ne peut désormais plus financer directement de nouvelles mines de charbon, et toutes à l'exception de BNP Paribas⁷ ont pris l'engagement de ne plus financer des projets de centrales à charbon partout dans le monde. Crédit Agricole fait tout de même moins bien que Natixis puisque sa politique comporte trois exceptions** alors que Natixis exclut tout projet de centrale à charbon de ses soutiens, sans exception.

Seule la première exception représente un risque crédible. Afin d'avoir une réduction significative de son empreinte carbone, les Amis de la Terre considèrent que la banque doit viser une efficacité thermique (dit aussi efficacité énergétique) égale ou supérieure à celle des meilleures technologies disponibles, à savoir une efficacité de 80% minimum⁸, et le préciser dans ses politiques. Toutefois,

⁷ BNP Paribas peut, elle, toujours en financer dans les pays à hauts revenus.

⁸] <http://www.c2es.org/technology/factsheet/CogenerationCHP>
http://aceee.org/files/pdf/fact-sheet/chp_policyposition0809.pdf

les Amis de la Terre considèrent le recours à la biomasse susceptible de poser de lourds conflits d'usage et rappellent que seule une diminution de nos consommations énergétiques permettra une véritable transition écologique et sociale.

3. Application

Les Amis de la Terre alertent sur l'application qu'entend faire Crédit Agricole de son dernier engagement à ne pas financer de nouveaux projets de centrales à charbon. Car Crédit Agricole ne s'est toujours pas retiré de deux projets d'extension de centrales existantes : la construction d'une et deux unités de 1000MW aux centrales de Tanjung Jati B et Cirebon en Indonésie⁹.

Crédit Agricole fait valoir un engagement préalable dans le projet et l'impossibilité de s'en retirer. Pourtant, aucun contrat de financement n'a été signé et rien n'oblige contractuellement la banque à financer ces projets. Crédit Agricole devrait faire primer le respect de ses nouvelles politiques, qui seul assure la responsabilité de la banque, sur le financement de projets qui violent désormais les engagements de la banque.

Société Générale, aussi active dans Tanjung Jati B 2 et s'étant également engagée à ne pas financer de nouvelles centrales à charbon en octobre 2016, ne financera pas le projet si aucun contrat de financement n'est signé avant le 1^{er} janvier 2017, date à laquelle sa politique entrera en vigueur.

FINANCEMENTS NON DEDIES A UN PROJET DE CENTRALE A CHARBON

La politique du Crédit Agricole sur les mines et les métaux stipule que « la Banque ne développera pas de relation avec des entreprises dont l'activité principale est l'extraction du charbon ».

La nouvelle politique du Crédit Agricole sur les centrales à charbon stipule que "La Banque attend de ses clients qu'ils développent de bonnes pratiques et un comportement de nature à limiter leurs impacts environnementaux et sociaux conformément à la partie 4 de la Politique. A l'occasion de la revue annuelle du dispositif, les clients seront sensibilisés aux enjeux de la Politique de la Banque et interrogés sur leur propre politique (écrite ou de facto). Notamment, la Banque attend de ses clients significativement actifs dans l'exploitation de centrales thermiques à charbon qu'ils élaborent une politique cohérente avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre des pays dans lesquels ils opèrent. Ceci impliquera généralement des plans d'actions visant à réduire les émissions des centrales existantes ainsi que pour les clients présentant un mix énergétique fortement carboné, un plan de diversification progressive vers des sources d'énergie moins carbonée. En particulier, la Banque ne développera pas de relation avec des entreprises dont plus de 50% de l'activité correspond à de la production d'électricité à partir de charbon et qui ne mettraient pas en œuvre un plan de diversification significatif."

Analyse spécifique à la politique sur les centrales à charbon

1. Malgré un long paragraphe, **aucun critère strict permettant d'identifier avec certitude quelle sera l'application faite par Crédit Agricole** de cette politique n'est présent. Le seuil de 50% représente le seul élément sur lequel se fonder pour juger de l'ambition du dernier

⁹ Voir la note publiée par les Amis de la Terre France et Greenpeace en mai 2016 "Indonésie: le test climatique de Crédit Agricole et Société Générale": <http://www.amisdelaterre.org/Indonesie-le-test-climatique-du-Credit-Agricole-et-de-la-Societe-Generale.html>

engagement de Crédit Agricole. Or même ce seuil est complété d'une échappatoire : la possibilité pour les entreprises qui produisent plus de 50% de leur électricité à partir de charbon de ne pas être exclues des financements du Crédit Agricole à condition qu'elles aient un plan de diversification significatif.

2. L'obligation de diversification vers un mix moins carboné et la référence à la partie 4 de sa politique pourrait laisser penser que Crédit Agricole ne souhaite pas continuer de financer des entreprises qui développent de nouveaux projets de centrales et mines de charbon. Mais les termes et formulations laissent une **trop grande place à l'interprétation**.
3. **Crédit Agricole rate une opportunité d'être la première banque à annoncer l'exclusion sans ambiguïté de ses soutiens des entreprises qui continuent de construire de nouvelles centrales à charbon et à envoyer ainsi un signal clair aux entreprises actives dans le secteur.**

Analyse générale

Le seuil de 50%, retenu pour les sociétés minières et pour les producteurs d'électricité est bien trop élevé et ne permet pas de couvrir de nombreuses entreprises qui comptent pourtant parmi les plus gros acteurs du secteur (BHP Billiton, Glencore, etc.) ou celles qui comptent développer le plus de nouvelles centrales à charbon (Marubeni, Sumitomo, etc.).

D'autres acteurs financiers, comme Allianz ou le Fonds de pension norvégien ont adopté un critère plus ambitieux de 30%, et nous appelons Crédit Agricole à suivre leur exemple et à ajouter un autre seuil - 20 millions de tonnes de charbon produites ou consommées - afin de toucher les conglomérats très diversifiés.

Enfin, afin de répondre à la première urgence climatique, **Crédit Agricole doit aussi s'assurer qu'il ne soutient pas la construction de nouvelles mines, centrales et infrastructures charbon en excluant de ses financements toutes les entreprises qui entendent investir dans le développement de ce secteur.** Ce critère permettrait également de couvrir des acteurs importants du secteur qui ne produisent pas d'électricité mais construisent les centrales et autres infrastructures charbon ou les équipent.

Contact

Lucie Pinson

Chargée de campagne Finance privée / Coface

Les Amis de la Terre France

Lucie.pinson@amisdelaterre.org

0679543715